



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Présence policière améliorée, services accrus, budget similaire

Saint-Constant enclenche le processus de création d'un service municipal de police

Saint-Constant, le 1^{er} avril 2019 – Afin de satisfaire la volonté citoyenne et établir des services de proximité demandés par la population pour un budget similaire, à court terme, et plus économique à long terme, le maire Jean-Claude Boyer et les membres du conseil municipal ont pris la décision d'enclencher le processus de création d'un service de police autonome pour Saint-Constant afin d'améliorer la présence policière et augmenter les services de sécurité pour notre population.

« En créant ce nouveau service, nous augmenterons la présence policière sur notre territoire de manière forte et tangible. Nous obtiendrons des services modulés et adaptés aux besoins de nos citoyennes et citoyens. Nous pourrions aussi ajouter plus facilement les services de sécurité appropriés pour nos événements thématiques, nos parcs, l'application de nos règlements municipaux et pour le service d'ordre à la Cour municipale », explique le maire Jean-Claude Boyer.

L'administration de la Ville a aussi élaboré de nombreux scénarios financiers qui montrent à court terme, lors de sa mise en place, que le service de police offrira plus de services et ceux-ci seront mieux adaptés aux besoins des Constantines et Constantins, à un coût similaire de la quote-part versée actuellement à la Régie intermunicipale de police Roussillon.

Les analyses et projections financières impliquent avantageusement qu'à moyen et long terme, la création du service de police sera plus économique financièrement tout en étant plus généreuse quant à la prestation de services offerts.

Cette décision est le résultat d'un long travail de préparation afin de renouveler l'entente avec la Régie intermunicipale de police Roussillon. Il est alors apparu que la forte croissance démographique dans notre ville, au cours des dernières années, couplée à la densification du territoire prévu, a modifié et continuera à augmenter les besoins de la population.

Les règles de fonctionnement de la Régie ne permettent cependant pas de s'ajuster aisément à cette réalité. Ces dernières préconisent des services adaptés pour l'ensemble des municipalités la composant et non des services spécifiques pour la population de Saint-Constant. La même réalité avait été soulevée par les élus de Saint-Constant il y a vingt ans, à l'époque de la création de la Régie. La forte croissance démographique des dernières années et celles prévues ont accentué ces besoins divergents. Dans ce contexte, et tel que le prévoit la Loi, la Ville a décidé de ne pas renouveler son adhésion à la Régie et d'entreprendre les démarches pour créer son propre corps de police.

Le maire et les membres du conseil municipal tiennent d'ailleurs à remercier les villes partenaires et les dirigeants de la Régie pour les services rendus dans le cadre de ces deux ententes.

« Il est important de respecter l'autonomie des villes qui sont de véritables gouvernements de proximité et s'adapter aux besoins qui évoluent », a précisé le maire Boyer.



La démarche de création du service de police de Saint-Constant sera d'ailleurs réalisée de manière à assurer une transition harmonieuse avec les villes membres de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour garantir le maintien des services policiers.

Le gouvernement du Québec impose une révision aux dix ans des régies intermunicipales de police pour en garantir et en valider la pertinence et la gestion. Cette révision étant venue à terme, le processus de création d'un service autonome est devenu nécessaire et sera mis en œuvre, tel que le prévoient les Lois des cités et villes, de la police et de l'autonomie municipale pour un gouvernement de proximité, dans le respect des processus établis.

En matière opérationnelle, une structure organisationnelle fonctionnelle et performante est déjà établie. Pour ce faire, l'administration s'est assuré les services de consultants externes qualifiés et expérimentés, dont un ancien directeur de la Sûreté du Québec.

C'est le ministère de la Sécurité publique qui, après analyse financière et organisationnelle, autorisera le nouveau service de police.

« Nous sommes des gestionnaires de fonds publics qui composons chacun avec nos enjeux. Nous devons agir avec rigueur et constance, dans le respect de la capacité de payer et de la volonté de la communauté, et ce, au bénéfice des citoyennes et citoyens, pour les générations actuelles et futures. Nous avons le devoir d'offrir des services de qualité, au meilleur prix et d'en assurer la pérennité. C'est ce que nous faisons en entreprenant les démarches pour créer un service de police autonome pour Saint-Constant », conclut le maire Jean-Claude Boyer.

L'information complète ainsi que l'extrait de résolution se retrouve au saint-constant.ca.

Saint-Constant en bref...

Saint-Constant est une ville dynamique, familiale et en pleine croissance qui compte près de 29 295 résidents sur un territoire de 56,58 km². Grâce à ses aménagements urbains axés sur les saines habitudes de vie, ses quartiers résidentiels en développement, ses nombreuses pistes cyclables, parcs et espaces verts, elle est reconnue comme la 2^{ème} meilleure ville au Canada pour fonder une famille. Elle est aussi considérée comme la 5^{ème} meilleure ville au Québec pour le contrôle des dépenses et la 7^{ème} pour la meilleure qualité de vie. En 2019, Saint-Constant célèbre son 275^e anniversaire sous le slogan « *Notre histoire est aussi la vôtre* ».

- 30 -

Source : Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca